

Pix – Sixième- 2024-2025

**Collège Simone Veil – Saint
Priest**

Pix- Sixième



- L'attestation de sensibilisation au numérique en 6ème est obligatoire **à partir de cette année scolaire 2024-2025 pour toutes les classes de 6ème.**
- Ce dispositif permet de sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques du numérique, avec un focus sur le cyberharcèlement. Il s'inscrit dans les 10h d'apprentissage par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme pHARe.



<https://1drv.ms/v/s!ArPeRpEAfdgfga58aEH3PLf1sbHF7Q?e=d1MDE2>

Parcours Pix-6°

- Deux parcours Pix sont donc proposés aux élèves de 6^{ème}, à l'issue desquels ils obtiendront une attestation de sensibilisation au numérique.
- Les 2 parcours ont été placés dans les espaces Pix Orga des établissements.

Parcours 6^e

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE **pix**

Attestation de sensibilisation au numérique pour tous les élèves de 6^e

Une étude de la CNIL (« Droits numériques des mineurs », 2021) indique que 82% des enfants de 10 à 14 ans indiquent aller régulièrement sur Internet sans leurs parents.

Il est donc essentiel d'accompagner les enfants dans leurs pratiques sur Internet, afin de leur permettre de s'insérer dans la société numérique, tout en apprenant à se protéger des dérives sur les réseaux.

Pour cela, un dispositif a été conçu pour sensibiliser les élèves de 6^e et leur délivrer une attestation de sensibilisation au numérique.

Les grandes étapes de l'année

- 1** Au premier trimestre
Les élèves découvrent la plateforme et réalisent le premier parcours « Protection et sécurité »
- 2** Au deuxième trimestre
Les élèves réalisent un second parcours qui permet une initiation aux compétences numériques.
- 3** Dans la seconde partie de l'année
Une attestation de sensibilisation est remise aux élèves par le chef d'établissement.

Deux parcours sur Pix :

Protection et sécurité :
Ce parcours propose une initiation à la protection des données personnelles. Il sensibilise également au cyberharcèlement, afin d'aider les élèves à acquérir des réflexes en cas de difficulté.

Initiation aux compétences numériques :
Ce second parcours permet d'acquérir les premières compétences en recherche d'information, bureautique et communication.

Des ressources pour vous aider à accompagner votre enfant :

Internet Sans Crainte | Enfance | Je protège mon enfant | CITELEARN | CNIL



Le dispositif Pix Sixième





Focus sur l'articulation avec le programme pHARe

La réalisation des trois parcours Pix 6^{ème} peut s'intégrer au programme pHARe.



Le dispositif Pix 6^{ème} aide à sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques du numérique, avec un focus sur le cyberharcèlement.

Il s'inscrit dans les 10h d'apprentissages par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme pHARe.

Toutes les disciplines contribuent au développement des compétences numériques des élèves de 6^e et à la sensibilisation en particulier.

À la fin du dispositif, les élèves connaissent le numéro de signalement 3018, et savent comment réagir en cas de cyberharcèlement.

Ce dispositif peut s'articuler avec ces deux temps forts :

La journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école

Le safer internet day

Pour obtenir l'attestation



- Pour obtenir cette attestation les élèves devront se pré-positionner sur deux parcours :
 - **un parcours "Protection et Sécurité numérique"**
 - **un « Parcours 6ème initiation aux compétences numériques ».**

Parcours 1 : « protection et sécurité »

- **Le parcours "Protection et Sécurité numérique"** contenant un focus sur le cyberharcèlement et sa prévention :
 - obligations légales pour les mineurs sur les réseaux sociaux,
 - numéros d'écoute et de signalement,
 - moyens d'action pour réagir face à une situation de cyberharcèlement, etc.)



Parcours 2 : « initiation aux compétences numériques »

- Ce 2ème parcours intitulé « Parcours 6ème initiation aux compétences numériques » (compétences transversales des domaines 1, 2, 3 et 5 du CRCN de niveau 2 maxi) de culture numérique plus généraliste pour permettre aux élèves, non seulement d'être mieux armés face aux risques et dérives que le numérique peut représenter, mais aussi pour tirer pleinement parti de ses opportunités.



Parcours 3 : « initiation aux compétences numériques »

- Ce 3 ième parcours est un parcours final qui permet aux élèves de retenter les questions non réussies ou passées précédemment.
- L'attestation de sensibilisation est délivrée lorsqu'ils obtiennent plus de 50% de bonnes réponses.
- L'établissement peut ensuite s'il le souhaite remettre l'attestation.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

pix



Attestation de sensibilisation au numérique

Classe de 6^e

L'attestation de sensibilisation au numérique est délivrée à :

Académie : Fait à :

Établissement : Le :

Visa du chef d'établissement : Cachet de l'établissement :

Les 6 Capsules Vidéos réalisées par le ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse, en partenariat avec la CNIL, cybermalveillance.gouv.fr, e-enfance et Pix.

- <https://1drv.ms/v/s!ArPeRpEAfdgfga8E5mZmozzsXSlhSA?e=YddJEZ>
- <https://1drv.ms/v/s!ArPeRpEAfdgfga8AsOob8tqqbPia0Q?e=abOjYN>
- <https://1drv.ms/v/s!ArPeRpEAfdgfga8BydodcTngv2nllg?e=L87C1v>
- https://1drv.ms/v/s!ArPeRpEAfdgfga5_BoQTpU5Bb6102Q?e=dAXPjx
- <https://1drv.ms/v/s!ArPeRpEAfdgfga8CGZJrh44S-D9PIA?e=JEg7OO>
- <https://1drv.ms/v/s!ArPeRpEAfdgfga8D5HllolMfEH0xlg?e=cvZvfu>

